Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 72 (1964)
Heft: 4

Artikel: La fête du 14 juillet 1791 à Moudon
Autor: Méautis, Ariane
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-54890

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La fête du 14 juillet 1791 à Moudon

Lorsque, en 1922, l'historien Eugène Mottaz rapportait les détails de la fête célébrée à l'occasion du 14 juillet à Yverdon [1], il laissait entendre qu'il serait possible de trouver des renseignements analogues sur les fêtes données dans d'autres villes du Pays de Vaud. Il nous a, en effet, été donné de découvrir, dans les Manuaux du Petit Conseil de Moudon, la description circonstanciée de ce qui s'était passé dans cette ville le 14 juillet 1791. Le récit que nous allons donner complétera de façon intéressante ce que nous connaissons déjà des fêtes plus importantes qui commémorèrent la date du 14 juillet à Ouchy et à Rolle.

Cette relation, cependant, ne saurait prendre toute sa valeur si nous omettions d'indiquer quelle fut l'attitude des conseillers de Moudon au lendemain de la Révolution française. Nous ne prétendons pas tracer toute l'histoire de Moudon de 1789 à 1791, mais signaler deux faits qui marqueront les tendances antigouvernementales du Petit Conseil de cette ville [2].

Au début du mois de juillet 1790, le Petit Conseil de Moudon reçut l'adresse que les officiers vaudois du régiment d'Ernst avaient rédigée à l'intention de LL. EE. de Berne, dans laquelle ils exposaient leurs doléances. Le Petit Conseil trouva ces plaintes suffisamment fondées pour songer à les soutenir par une adresse particulière. Avant toute démarche, cependant, il décida, le 8 juillet, de demander l'avis des trois « bonnes villes », Yverdon, Morges et Nyon. Les réponses ne tardèrent pas et, le 29 juillet, le Petit Conseil adoptait un projet de requête. Des modifications devaient encore y être apportées. Enfin, le 7 août, le Conseil des Douze et Vingt-Quatre donnait pleins pouvoirs au Petit Conseil pour traiter l'affaire.

---

[1] EUGÈNE MOTTAZ, *La fête du 14 juillet 1791 à Yverdon et la répression bernoise*, dans *Revue historique vaudoise*, t. 30 (1922), p. 137 sqq. et 171 sqq.

[2] Les renseignements qui vont suivre ont été tirés des archives communales de Moudon, *Manuaux du Petit Conseil*.

On sait à quel point les autorités bernoises trouvèrent cette requête et celles des autres villes inconvenantes. Leur mécontentement à l'égard de Moudon était d'autant plus justifié que leur « bonne ville » avait été à la base de toute cette affaire [1].

A peu près à la même époque, le Petit Conseil de Morges demandait à celui de Moudon de lui envoyer copie de tous les titres concernant les franchises du Pays de Vaud. Il souhaitait évidemment avoir en main les documents nécessaires pour asseoir sur une base légale les réclamations qu'il aurait à faire à LL. EE. de Berne. Le 8 juillet, les conseillers de Moudon acceptaient d'entreprendre ce travail et choisissaient aussitôt une « commission des documents », qui reçut peu après l'aide d'un régent nommé Tissot, venu de Lausanne dans l'intention de copier ces titres. Cette commission se réunit presque tous les jours du 28 juillet au 14 octobre [2]. Le travail qu'elle effectua ne demeura pas inutile, puisque les diverses requêtes qui parvinrent aux autorités bernoises se réfèrent souvent aux anciennes lois et franchises du Pays de Vaud. Qu'on se rappelle en effet les adresses de Moudon en réponse au mandat de Berne du 3 septembre 1790, par exemple, ou celles qui suivirent l'arrestation du pasteur Martin [3].

Ces activités, sinon révolutionnaires, du moins peu amènes à l'égard des autorités bernoises, donnent un relief particulier au récit de la fête du 14 juillet 1791 à Moudon. Il est inutile de revenir ici sur l'ensemble des manifestations qui émurent le Pays de Vaud, et plus particulièrement LL. EE., et qui furent données aux Jordils près d'Ouchy et à Rolle [4]. Si elles attirèrent en tout premier lieu l'attention des autorités bernoises, celles-ci n'oublièrent pas pour autant de s'informer auprès des baillis des fêtes qui avaient pu être célébrées ailleurs. C'est à cette démarche que nous devons la relation qui va suivre. Le 11 novembre, les conseillers de Moudon prenaient connaissance de l'ordre de LL. EE. du 28 octobre : ils devaient donner les renseignements

---

[1] Pour les renseignements complémentaires, voir PAUL MAILLEFER, *Le Pays de Vaud de 1789 à 1791*, Lausanne 1892, p. 46 sqq.

[2] Archives communales de Moudon, *Manuel des commissions* (1789-1791).

[3] Voir PAUL MAILLEFER, *op. cit.*, p. 87 sq. et 103 sqq.

[4] Voir PAUL MAILLEFER, *op. cit.*, p. 116 sqq.; LOUIS JUNOD, *La loge des Amis Unis de Morges et les événements révolutionnaires de 1791 au Pays de Vaud*, dans *Revue historique vaudoise*, t. 57 (1949), p. 161 sqq.

les plus exacts sur ce qui s'était passé le 14 juillet précédent. Aussitôt, le Petit Conseil fit prendre les informations nécessaires et put, deux jours plus tard, donner la relation suivante :

Relation du Conseil de Moudon du 3 novembre 1791 [1]

« En obtempération aux ordres addressés au Conseil de Moudon de la part de l'Illustre Commission de LL. EE. Nos Souverains Seigneurs à Lausanne du 28 octobre par mandat de notre Magnifique Seigneur Baillif du 31e dit, portant de dresser une relation circonstanciée de ce qui s'est passé le 14e juillet dernier au dit Moudon ; le dit Conseil s'est empressé de prendre et faire prendre toutes les informations qui ont pu dépendre de luy à ce sujet et a fait dresser sa relation en conséquence comme suit :

» Quelques Messieurs, au nombre de dix amis, dont neuf de cette ville et un habitant, se sont rendus pour goûter le dit jour 14e juillet environ les six heures du soir à la maison ditte la Baumaz près de la ville ; ils y ont porté ou fait porter de chez soy chacun sa bouteille de vin et payé leur écot pour le surplus montant à douze baches par tête. La proposition de ce goûté frugal s'étoit faitte entr'eux la veille avec l'assurance qu'il se passeroit dans une gayeté décente, modérée et sans éclat ; ce qui s'est observé dès le commencement de ce repas jusques à la fin. Les convives se sont retirés chez eux entre huit et neuf heures du soir.

» Dans un autre endroit dit le Fey soit Champ du Jour, aussi près de la ville, quelques personnes se sont amusés sur le soir à tirer avec des petits canons jusques à huit heures.

» Et vers les dix heures, des jeunes gens au nombre d'environ quinze, dont aucun n'avait été du goûté sus dit, se sont promenés en procession par la ville, ayant des bonnets et des visagères de papier et une chemise passée sur leurs habits, quelques uns portant un flambeau à la main. Ils avoyent à leur tête un soldat des gardes suisses de France qui étoit alors en semestre et qui est reparti quelques jours après ; ils étoyent précédés d'une musique de gens du lieu. Cette procession a parcourru en ordre et sans

[1] Nous avons gardé l'orthographe des textes en ne modernisant, pour plus de clarté, que la ponctuation des phrases et l'accentuation des mots.

tumulte les principales rues de la ville, s'arrêtant à quelques endroits pour y donner des sérénades et chantant diverses chansons indifférentes aux affaires du temps, cependant quelques fois *ça ira* ; il y avait, dans le nombre de ces jeunes gens, quelques étrangers dont un Allemand, garçon de boutique, et un Français, ouvrier ferblantier, qui ne sont plus dans cette ville ; ce dernier étoit le seul qui sçeut la chanson *ça ira*. Cette procession s'étant arrêtée en allant et en revenant pour danser et donner des sérénades devant la maison d'un de nos magistrats, celuy cy crut devoir, au retour de cette procession, luy donner quelques verres de vin qui furent bus sur la rue.

» Elle se retira sans commettre aucun scandale au bout d'une demi heure de promenade ; le Conseil de Moudon, dont la plupart des membres n'ont ni vu ni ouy cette procession, prend la liberté d'ajouter que n'ayant pas appris qu'elle eut commis aucun désordre, ne l'a considérée alors que comme un divertissement semblable à celuy qui se fait quelquefois dans cette ville et ailleurs le soir de Silvestre et dans d'autres circonstances, et n'a pas cru que ce fut le cas d'en rechercher les auteurs par son office qui fait place à la Police consistoriale en pareil cas.

» Il saisit cette occasion pour présenter à sa Très Noble Seigneurie Baillivale ses vœux et les assurances de ses sentiments de loyauté, de confiance et de fidélité envers son Auguste Souverain.

» Actum en Conseil au dit Moudon, sous le sceau de la ditte ville près la signature de son secrétaire le dit jour 3e novembre 1791.

» Burnand, secrétaire de ville. »

On voit à quel point le Conseil de Moudon avait pris soin de n'indiquer aucun nom qui aurait pu compromettre un bourgeois de Moudon. Mais cette peine fut vaine, car le 8 novembre déjà le bailli de Moudon Gatschet demandait la liste de tous ceux qui avaient pris part à la fête du 14 juillet. Force fut donc d'obéir :

« Le Conseil, après avoir ouï les susdits ordres, a aussitôt fait dresser la notte ordonnée comme suit :

» On a commencé par l'indication des personnes qui ont goûté à la Baumaz, laquelle indication a été donnée par ceux d'entr'eux qui se trouvent membre de ce corps, savoir Messieurs

les conseillers Chollet, Bourgeois et Tacheron, et les Dixeniers Bourgeois et Abraham Burnand, et de plus Messieurs Sigismond d'Arnay, Etienne-Simon Chiron, celuy-cy habitant, Jean-Daniel Crausaz, Daniel Burnand fils et Frédérich Bourgeois.

» On a fait appeller le sieur Pierre Poëterlin, qui est un de ceux qui ont tiré avec des petits canons sur le Fey, pour en indiquer les noms, lesquels sont avec luy les sieurs Jean-Louis Dubrit et Abraham-Daniel Cornaz, cannoniers de cette ville ; il a dit qu'ils avoyent tiré ce jour-là 14e juillet comme ils l'ont fait quelques fois depuis 1782, en mémoire de leur retour de Genève et qu'ils furent joints par M. Philipe-Louis Burnand, Anthoine Dutoit, David Faucherre, Daniel-Philipe Bourgeois et peu après par Abraham-Daniel Bourgeois et Anthoine Nicod, boulanger de Moudon, et François Perceret, d'Yverdon.

» Sur quoy, ayant fait apeller ces deux premiers, ils ont confirmé ce que dessus en ajoutant qu'ils sont allé là avec les dits David Faucherre et Jean Clavel ayant chacun sa bouteille de vin en poche.

» On a fait apeller les joueurs de violon Gabriel Thomas et organiste Samuel Dutoit de cette ville pour indiquer les noms de ceux qui ont été avec eux de la procession et des sérénades qui ont eu lieu en cette ville le 14e juillet ; ils ont dit qu'ils ont été apellés pour y jouer par Daniel Soultzer, de Wintherthur, pour lors commis de boutique de Mess. Daniel et Béat Burnand, et par George Dutoit de cette ville ; auxquels joueurs se sont joints, pour jouer, Jean Poëterlin et Anthoine Bourgeois de ce lieu ; quant aux autres personnes qui ont formé la ditte procession, dont la pluspart étoyent masqué avec du papier, ils ont indiqué les suivants, outre les dits Soultzer et Dutoit, savoir Jean Gindre, cy devant soldat aux gardes et actuellement garde suisse des Archives de Monsieur, et Gabriel Dombald, deux ouvriers étrangers, l'un fabriquant de chandelles nommé Michel, et l'autre ferblantier nommé Joseph, qui n'est plus icy ; George Roberty, boulanger, Louys et Siméon DuPerron, aprentifs chamoiseurs, Gabriel Faucherre, fils du libraire, Victor Dutoit et Jean-Marc Roberty, aprentif taillandier de cette ville ; ils ont ajouté que cette procession a commencé environ les neuf heures et demi du soir et a fini environ les dix heures et demi, s'étant arretté pour jouer devant chez M. l'Hopitailler Dutoit et devant

chez M. le Conseiller Tacheron, par où ils ont fini et qui leur a offert un verre de vin en rue.

» Actum en Conseil à Moudon sous le sceau de cette ville à côté de la signature de son secrétaire le dit jour 8e de novembre 1791.

» Burnand, secrétaire de la ville. »

Plusieurs conseillers furent ainsi compromis. L'affaire, peu grave à vrai dire, en resta là et les Manuaux des Conseils, dorénavant, ne traitent plus que des affaires courantes, peu intéressantes en ce qui nous concerne. Les mesures envisagées par LL. EE. de Berne s'étaient révélées efficaces, pour un certain temps tout au moins.

Ariane Méautis.